



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 1

No. FDS : 737923
V003.0

LOCTITE HY 4070

Révision: 08.04.2025

Date d'impression: 09.04.2025

Remplace la version du: 28.10.2024

Kit/Produit Multi-composants

1. No. FDS737903 - LOCTITE HY 4070A Upgrade 2022
2. No. FDS737920 - Loctite HY 4070B Upgrade 2022



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 14

No. FDS : 737903
V003.0

LOCTITE HY 4070A Upgrade 2022

Révision: 08.04.2025

Date d'impression: 09.04.2025

Remplace la version du: 08.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE HY 4070A Upgrade 2022

UFI: Y63F-EXQ8-Y20H-96XG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire

Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant de la peau

Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique

Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: irritation des voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient Cyanoacrylate d'éthyle
anhydride maléique

Mention d'avertissement: **Attention**

Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Informations supplémentaires Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Conseil de prudence: P261 Éviter de respirer les vapeurs.
Prévention P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Conseil de prudence: P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Intervention P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Conseil de prudence: P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
Élimination

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration \geq la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration \geq à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

| Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH | Concentration | Classification | Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE | Informations complémentaire s |
|---|---|--|--|-------------------------------------|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 230-391-5 01-2119527766-29 | 50- < 100 % | Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 | STOT SE 3; H335; C \geq 10 % | |
| anhydride maléique 108-31-6 203-571-6 01-2119472428-31 | 0,001- < 0,01 % (10 ppm- < 100 ppm) | STOT RE 1, Inhalation, H372 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Skin Sens. 1A, H317 Resp. Sens. 1, H334 Eye Dam. 1, H318 Skin Corr. 1B, H314 | Skin Sens. 1A; H317; C \geq 0,001 % | |

**Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche.

Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure.

Les brûlures devront être traitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau.

Ne pas tenter de libérer la peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuiller, de préférence après avoir fait tremper dans de l'eau tiède savonneuse.

Contact avec les yeux:

Si l'oeil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède.

Maintenir l'oeil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1 à 3 jours.

Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'oeil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif.

Ne pas ouvrir l'oeil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

Ingestion:

Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.

Vaporisation d'eau

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de sécurité.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.
Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer lapolymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durcicomme déchet inoffensif.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Voir le conseil a la section 8.
Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumes importants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif est d'environ 1-2ppm)
L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

| Composant [Substance réglementée] | ppm | mg/m ³ | Type de valeur | Catégorie d'exposition court terme / Remarques | Base réglementaire |
|---------------------------------------|-----|-------------------|---------------------------------------|---|--------------------|
| 2-cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | 2 | 9 | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition | | SMAK |
| anhydride maleique 108-31-6 | 0,1 | 0,4 | Valeur Limite Court Terme | | SMAK |
| anhydride maleique 108-31-6 | | | | Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques. | SMAK |
| anhydride maleique 108-31-6 | 0,1 | 0,4 | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition | | SMAK |

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

| Nom listé | Environmental Compartment | Temps d'expositio n | Valeur | | | | Remarques |
|--------------------------------|---|---------------------------|------------|-----|----------------|--------|-----------|
| | | | mg/l | ppm | mg/kg | autres | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Eau douce | | 0,038 mg/l | | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Eau salée | | 0,004 mg/l | | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Terre | | | | 0,037 mg/kg | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Sédiments (eau douce) | | | | 0,296 mg/kg | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Sédiments (eau salée) | | | | 0,03 mg/kg | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Usine de traitement des eaux usées. | | 44,6 mg/l | | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Eau douce – intermittent | | 0,379 mg/l | | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Eau de mer - intermittent | | 0,038 mg/l | | | | |

Derived No-Effect Level (DNEL):

| Nom listé | Application Area | Voie d'expositio n | Health Effect | Exposure Time | Valeur | Remarques |
|--|---------------------|--------------------------|---|------------------|-------------|-----------|
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 9,25 mg/m3 | |
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 9,25 mg/m3 | |
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 9,25 mg/m3 | |
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle 7085-85-0 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 9,25 mg/m3 | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques | | 0,2 mg/m3 | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à court terme / aiguë - effets locaux | | 0,2 mg/m3 | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 0,081 mg/m3 | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 0,081 mg/m3 | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à court terme / aiguë - effets locaux | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | | |
| anhydride maleique 108-31-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets locaux | | | |

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Le port de gants en polyéthylène ou en polypropylène est recommandé en cas d'utilisation de volumes importants.

Ne pas utiliser de gants en PVC, en caoutchouc ou en nylon.

Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant auxproduits chimiques peut être réduites par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température.Des évaluations adéquatesdoivent être menées par l'utilisateur final. Si des signes de faiblesse,de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|-------------------------------|--|
| Etat du produit livré | Gel |
| Couleur | Sans couleur à jaune-clair |
| Odeur | caractéristique |
| État | liquide |
| Point de fusion | Non applicable, Le produit est un liquide. |
| Température de solidification | < -25 °C (< -13 °F) |
| Point initial d'ébullition | 149 °C (300.2 °F)aucun(e) |
| Inflammabilité | Le produit n'est pas inflammable |

| | |
|--|---|
| Limites d'explosivité | Non applicable, Le produit n'est pas inflammable. |
| Point d'éclair | 80 - 93 °C (176 - 199.4 °F); aucun(e) |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable, Le produit n'est pas inflammable. |
| Température de décomposition | Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues |
| pH | Non applicable, Le produit réagit avec l'eau |
| Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);) | > 20,5 mm ² /s |
| Viscosité (dynamique) (Cone - Plaque; Appareil: Physica MC 100 (ou équivalent), Cone MK 22; 25 °C (77 °F); Gradient de cisaillement: 20 s ⁻¹) | >= 2.000,0 mpa.s LCT STM 738; LCT STM 738 ; Données rhéologiques à partir des courbes d'écoulement |
| Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau) | Polymérise au contact de l'eau. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non applicable |
| Pression de vapeur (20 °C (68 °F)) | Mélange < 700 mbar |
| Densité (20 °C (68 °F)) | 1,05 g/cm ³ pas de méthode / méthode inconnue |
| Densité relative de vapeur: (20 °C) | > 1 |
| Caractéristiques de la particule | Non applicable Le produit est un liquide. |

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

Les cyanoacrylates sont considérés comme des produits de toxicité relativement faible. Leur DL50 orale aiguë est supérieure à 5000mg/kg(rat). Il est presque impossible de les avaler car ils polymérisent rapidement dans la bouche.

Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourra entraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés

Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à 50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Espèces | Méthode |
|-------------------------------------|----------------|---------------|---------|---|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | LD50 | > 5.000 mg/kg | rat | equivalent or similar to OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity) |
| anhydride maléique 108-31-6 | LD50 | 1.090 mg/kg | rat | OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) |

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Espèces | Méthode |
|-------------------------------------|----------------|---------------|---------|---|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | LD50 | > 2.000 mg/kg | lapins | equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |
| anhydride maléique 108-31-6 | LD50 | 2.620 mg/kg | lapins | non spécifié |

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique; DL50 dermique aiguë (lapin) supérieure à 2000mg/kg.

En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------|---------|---|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | légèrement irritant | 24 h | lapins | equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion) |
| anhydride maléique 108-31-6 | fortement irritant | | lapins | OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion) |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%) les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-------------------------------------|----------|--------------------|---------|--|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | irritant | | lapins | equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion) |
| anhydride maléique 108-31-6 | Corrosif | | lapins | OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion) |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type de test | Espèces | Méthode |
|-------------------------------------|-------------------|------------------------------------|---------------|--|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | non sensibilisant | Test de maximisation sur le cobaye | cochon d'Inde | equivalent or similar to OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation) |
| anhydride maléique 108-31-6 | sensibilisant | Test de maximisation sur le cobaye | cochon d'Inde | OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation) |

Mutagenicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type d'étude / Voie d'administration | Activation métabolique / Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-------------------------------------|----------|---|---|---------|--|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | négatif | bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) | avec ou sans | | equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) |
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | négatif | Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère | avec ou sans | | OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test) |
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | négatif | Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère | avec ou sans | | OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) |
| anhydride maléique 108-31-6 | négatif | bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) | avec ou sans | | OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) |
| anhydride maléique 108-31-6 | négatif | Inhalation | | rat | OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow Chromosome Aberration Test) |

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat / Valeur | Type de test | Parcours d'application | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|------------------------|---------|---|
| anhydride maléique 108-31-6 | NOAEL P 55 mg/kg NOAEL F1 55 mg/kg | Two generation study | oral : gavage | rat | OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study) |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat / Valeur | Parcours d'application | Temps d'exposition/ fréquence des soins | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------------|--|---------|--------------|
| anhydride maléique 108-31-6 | NOAEL 40 mg/kg | oral : alimentation | 90 d daily | rat | non spécifié |

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.
Les Demandes Biologique et Chimique en Oxygène (DBO et DCO) sont insignifiantes.

12.1. Toxicité**Toxicité (Poisson):**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|----------------|---------|-----------------------|---------------------|---|
| anhydride maléique 108-31-6 | LC50 | 75 mg/l | 96 h | Lepomis macrochirus | OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) |

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|----------------|---------|-----------------------|---------------|--|
| anhydride maléique 108-31-6 | EC50 | 77 mg/l | 48 h | Daphnia magna | OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test) |

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|----------------|---------|-----------------------|---|---|
| anhydride maléique 108-31-6 | EC50 | 29 mg/l | 72 h | Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |
| anhydride maléique 108-31-6 | EC10 | 23 mg/l | 72 h | Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|-----------------------------------|----------------|-----------|-----------------------|--------------------|--|
| anhydride maléique 108-31-6 | EC10 | 44,6 mg/l | | Pseudomonas putida | DIN 38412, part 8 (Pseudomonas Zellvermehrungshemm-Test) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type de test | Dégradabilité | Temps d'exposition | Méthode |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|---------------|-----------------------|---|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | Non facilement biodégradable. | aérobie | 57 % | 28 Jours | OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test) |
| anhydride maléique 108-31-6 | facilement biodégradable | aérobie | 98 % | 7 Jours | OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | LogPow | Température | Méthode |
|-------------------------------------|--------|-------------|--|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | 0,776 | 22 °C | EU Method A.8 (Partition Coefficient) |
| anhydride maléique 108-31-6 | -2,61 | 19,8 °C | OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | PBT / vPvB |
|-------------------------------------|---|
| Cyanoacrylate d'éthyle 7085-85-0 | Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB). |
| anhydride maléique 108-31-6 | Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB). |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10:1). Mettre dans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides, non-toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditions contrôlées.

La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de

déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

| | |
|------|--------------|
| ADR | Aucun danger |
| RID | Aucun danger |
| ADN | Aucun danger |
| IMDG | Aucun danger |
| IATA | 3334 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|------|---|
| ADR | Aucun danger |
| RID | Aucun danger |
| ADN | Aucun danger |
| IMDG | Aucun danger |
| IATA | Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|------|--------------|
| ADR | Aucun danger |
| RID | Aucun danger |
| ADN | Aucun danger |
| IMDG | Aucun danger |
| IATA | 9 |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|------|--------------|
| ADR | Aucun danger |
| RID | Aucun danger |
| ADN | Aucun danger |
| IMDG | Aucun danger |
| IATA | III |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|------|----------------|
| ADR | Non applicable |
| RID | Non applicable |
| ADN | Non applicable |
| IMDG | Non applicable |
| IATA | Non applicable |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|------|--|
| ADR | Non applicable |
| RID | Non applicable |
| ADN | Non applicable |
| IMDG | Non applicable |
| IATA | Les paquets primaires contenant moins de 500 millilitres sont non régulés par ce mode de transport et peuvent être expédiés illimités. |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|----------------|
| Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): | Non applicable |
| Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012): | Non applicable |
| Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): | Non applicable |
| Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV) | 0 % |

Teneur VOC < 3 %
(2010/75/EC)

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH): Directive relative à la protection des jeunes au travail (ArGV 5 , SR 822115) : les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser ou à être exposés à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement si le secrétaire d'Etat de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation (SBFI) et le secrétaire d'Etat des Affaires Economiques (SECO) ont accordé une dérogation.
Ce produit est destiné à l'utilisation professionnelle et ne doit pas être remis à l'utilisateur privé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

| | |
|-------------|--|
| ED: | Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien |
| EU OEL: | Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne |
| EU EXPLD 1: | Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 |
| EU EXPLD 2: | Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 |
| SVHC: | Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate) |
| PBT: | Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité |
| PBT/vPvB: | Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation |
| vPvB: | Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation |

Cher Client,
HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés

Annexe : scénarii d'exposition:

Les scénarii d'exposition pour l'éthyl 2-cyanoacrylate peuvent être téléchargés sur le lien suivant :
<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection>



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 15

No. FDS : 737920
V003.0

Loctite HY 4070B Upgrade 2022

Révision: 08.04.2025

Date d'impression: 09.04.2025

Remplace la version du: 25.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Loctite HY 4070B Upgrade 2022

UFI: 0DH9-3WS3-Q20R-G6TS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

| | |
|---|-------------|
| Irritation cutanée | Catégorie 2 |
| H315 Provoque une irritation cutanée. | |
| Irritation oculaire | Catégorie 2 |
| H319 Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique | Catégorie 3 |
| H335 Peut irriter les voies respiratoires. | |
| Certains organes: irritation des voies respiratoires | |
| Risques chroniques pour l'environnement aquatique | Catégorie 3 |
| H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | |

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

bismethacrylate de 1,6-hexanediyile

Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

Contient: Méthacrylate de méthyle; anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Prévention

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

Conseil de prudence:

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Intervention

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration \geq la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration \geq à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

| Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH | Concentration | Classification | Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE | Informations complémentaires |
|--|---------------|--|--|---------------------------------|
| bisméthacrylate de 1,6- hexanediyle 6606-59-3 229-551-7 01-2120760621-59 | 50- 100 % | STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 | STOT SE 3; H335; C >= 10 % | |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 201-297-1 01-2119452498-28 | 0,1- < 1 % | Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 | | EU OEL |
| anhydride 3,4,5,6- tétrahydrophthalique 2426-02-0 219-374-3 | 0,1- < 1 % | Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Aquatic Chronic 3, H412 Skin Sens. 1, H317 | | |

**Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

| Composant [Substance réglementée] | ppm | mg/m ³ | Type de valeur | Catégorie d'exposition court terme / Remarques | Base réglementaire |
|------------------------------------|-----|-------------------|---------------------------------------|---|--------------------|
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | 50 | 210 | Valeur Limite de Moyenne d'Exposition | | SMAK |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | | | | Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques. | SMAK |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | 100 | 420 | Valeur Limite Court Terme | | SMAK |

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

| Nom listé | Environmental Compartment | Temps d'exposition | Valeur | | | | Remarques |
|---|-------------------------------------|--------------------|---------------|-----|-------------|--------|-----------|
| | | | mg/l | ppm | mg/kg | autres | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Eau douce | | 0,00488 mg/l | | | | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Eau salée | | 0,000488 mg/l | | | | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Eau (libérée par intermittence) | | 0,045 mg/l | | | | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Sédiments (eau douce) | | | | 0,262 mg/kg | | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Eau salée | | | | 0,026 mg/kg | | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Terre | | | | 0,05 mg/kg | | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Usine de traitement des eaux usées. | | 800 mg/l | | | | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Eau douce | | 0,94 mg/l | | | | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Eau salée | | 0,94 mg/l | | | | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Eau (libérée par intermittence) | | 0,94 mg/l | | | | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Usine de traitement des eaux usées. | | 10 mg/l | | | | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Sédiments (eau douce) | | | | 5,74 mg/kg | | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Terre | | | | 1,47 mg/kg | | |

Derived No-Effect Level (DNEL):

| Nom listé | Application Area | Voie d'exposition | Health Effect | Exposure Time | Valeur | Remarques |
|--|------------------|-------------------|--|---------------|-------------|-----------|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyyle 6606-59-3 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 14,5 mg/m3 | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyyle 6606-59-3 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | 4,2 mg/kg | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyyle 6606-59-3 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 4,3 mg/m3 | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyyle 6606-59-3 | Grand public | oral | Exposition à long terme - effets systémiques | | 2,5 mg/kg | |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyyle 6606-59-3 | Grand public | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | 2,5 mg/kg | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 348,4 mg/m3 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 208 mg/m3 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Travailleurs | Inhalation | Exposition à court terme / aiguë - effets locaux | | 416 mg/m3 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | 13,67 mg/kg | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à long terme - effets locaux | | 1,5 mg/cm2 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Travailleurs | dermique | Exposition à court terme / aiguë - effets locaux | | 1,5 mg/cm2 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets systémiques | | 74,3 mg/m3 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | Inhalation | Exposition à long terme - effets locaux | | 104 mg/m3 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | Inhalation | Exposition à court terme / aiguë - effets locaux | | 208 mg/m3 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | dermique | Exposition à long terme - effets systémiques | | 8,2 mg/kg | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | dermique | Exposition à long terme - effets locaux | | 1,5 mg/cm2 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | dermique | Exposition à court terme / aiguë - effets locaux | | 1,5 mg/cm2 | |
| méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Grand public | oral | Exposition à long terme - effets systémiques | | | |

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| Etat du produit livré | liquide |
| Couleur | Incolore à jaune |
| Odeur | acrilique |
| État | liquide |
| Point de fusion | Non applicable, Le produit est un liquide. |
| Température de solidification | < -25 °C (< -13 °F) |
| Point initial d'ébullition | > 315 °C (> 599 °F) |
| Inflammabilité | Le produit n'est pas inflammable |
| Limites d'explosivité | Non applicable, Le produit n'est pas inflammable. |
| Point d'éclair | > 150 °C (> 302 °F); pas de méthode / méthode inconnue |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable, Le produit n'est pas inflammable. |
| Température de décomposition | Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues |
| pH | Le produit est non soluble (dans l'eau), Non applicable |
| Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);) | > 20,5 mm ² /s |
| Viscosité (dynamique) (Cone - Plaque; 25 °C (77 °F); Gradient de cisaillement: 3.000 s ⁻¹) | 1,0 - 30,0 mpa.s LCT STM 740; viscosité des cônes et des plaques |

| | |
|---|--|
| Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau) | Insoluble |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non applicable |
| Pression de vapeur (20 °C (68 °F)) | Mélange < 0,02 mm/hg |
| Densité (20 °C (68 °F)) | 0,98 - 1,1 g/cm ³ pas de méthode / méthode inconnue |
| Densité relative de vapeur: (20 °C) | > 1 |
| Caractéristiques de la particule | Non applicable Le produit est un liquide. |

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.
Des acides.
Agents réducteurs.
Des bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone
Hydrocarbures
oxydes d'azote
Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Espèces | Méthode |
|---|----------------|---------------|---------|--|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | LD50 | > 2.000 mg/kg | rat | OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | LD50 | 9.400 mg/kg | rat | non spécifié |
| anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique 2426-02-0 | LD50 | 3.200 mg/kg | rat | OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) |

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas reunis

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Espèces | Méthode |
|---|----------------|---------------|---------|---|
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | LD50 | > 5.000 mg/kg | lapins | equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |
| anhydride 3,4,5,6- tétrahydrophthalique 2426-02-0 | LD50 | > 2.000 mg/kg | lapins | OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas reunis

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Atmosphère d'essai | Temps d'expositi on | Espèces | Méthode |
|------------------------------------|----------------|-----------|-----------------------|---------------------------|---------|--------------|
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | LC50 | 29,8 mg/l | vapeur | 4 h | rat | non spécifié |

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Il n'y a pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas reunis

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type de test | Espèces | Méthode |
|---|-------------------|--|---------------|--|
| bismethacrylate de 1,6- hexanediyle 6606-59-3 | non sensibilisant | Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris | souris | OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay) |
| bismethacrylate de 1,6- hexanediyle 6606-59-3 | non sensibilisant | Test de maximisation sur le cobaye | cochon d'Inde | Magnusson and Kligman Method |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | sensibilisant | Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris | souris | OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay) |

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type d'étude / Voie d'administration | Activation métabolique / Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---|----------|---|--|---------|---|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | négatif | bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) | avec ou sans | | OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay) |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | négatif | Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère | avec ou sans | | OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | négatif | bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) | avec ou sans | | non spécifié |

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas réunis

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat / Valeur | Parcours d'application | Temps d'exposition/ fréquence des soins | Espèces | Méthode |
|---|-------------------|---------------------------|--|---------|--|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | NOAEL 300 mg/kg | oral : gavage | 5 weeks (male), 8 weeks (fem.) daily | rat | OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | LOAEL 2000 ppm | Inhalation | 14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk | souris | Dose Range Finding Study |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | NOAEL 1000 ppm | Inhalation | 14 weeks 6 hrs/day, 5 days/wk | souris | Dose Range Finding Study |

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---|----------------|------------|-----------------------|---------------------|--|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | LC50 | 4,5 mg/l | 96 h | Danio rerio | OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | NOEC | 0,138 mg/l | 32 Jours | Pimephales promelas | OECD 210 (fish early lite stage toxicity test) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | LC50 | 350 mg/l | 96 h | Leuciscus idus | OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) |

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---|----------------|-----------|-----------------------|---------------|--|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | EC50 | 11,2 mg/l | 48 h | Daphnia magna | QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | EC50 | 69 mg/l | 48 h | Daphnia magna | EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids) |
| anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique 2426-02-0 | EC50 | 117 mg/l | 24 h | Daphnia magna | non spécifié |

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---|----------------|------------|-----------------------|---------------|---|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | NOEC | 0,488 mg/l | 21 Jours | Daphnia magna | QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | NOEC | 37 mg/l | 21 Jours | Daphnia magna | OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test) |

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---|----------------|-----------|-----------------------|---|---|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | EC50 | 5,33 mg/l | 72 h | Algues | QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship) |
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | NOEC | 1,11 mg/l | 72 h | Algues | QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | EC50 | 170 mg/l | 96 h | Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata) | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | NOEC | 100 mg/l | 96 h | Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata) | OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |
| anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique 2426-02-0 | EC10 | 45,4 mg/l | 72 h | Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) | non spécifié |
| anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique 2426-02-0 | EC50 | 65,7 mg/l | 72 h | Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) | non spécifié |

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Valeur type | Valeur | Temps d'exposition | Espèces | Méthode |
|---|----------------|------------------|-----------------------|----------------------------|--|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | EC0 | 800 mg/l | 16 h | Pseudomonas putida | ISO 10712: Determination of the inhibitory effect of water constituents on bacteria (Pseudomonas cell inhibition test) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | EC20 | > 150 - 200 mg/l | 30 mn | activated sludge, domestic | ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | Résultat | Type de test | Dégradabilité | Temps d'exposition | Méthode |
|---|-------------------------------|--------------|---------------|-----------------------|---|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | facilement biodégradable | aérobie | 91,1 % | 28 Jours | OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | facilement biodégradable | aérobie | 94 % | 14 Jours | OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I)) |
| anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique 2426-02-0 | Non facilement biodégradable. | | < 60 % | 28 day | OECD 301 A - F |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | LogPow | Température | Méthode |
|---|--------|-------------|---|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | 4,08 | | OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method) |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | 1,38 | 20 °C | autre guide |
| anhydride 3,4,5,6-tétrahydrophthalique 2426-02-0 | 0,02 | | non spécifié |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

| Substances dangereuses No. CAS | PBT / vPvB |
|---|---|
| bisméthacrylate de 1,6-hexanediyle 6606-59-3 | Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB). |
| Méthacrylate de méthyle 80-62-6 | Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB). |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|----------------|
| Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): | Non applicable |
| Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012): | Non applicable |
| Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): | Non applicable |
| Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV) | 0 % |
| Teneur VOC (2010/75/EC) | < 3 % |

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH): Ce produit est destiné à l'utilisation professionnelle et ne doit pas être remis à l'utilisateur privé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

| | |
|-------------|--|
| ED: | Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien |
| EU OEL: | Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne |
| EU EXPLD 1: | Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 |
| EU EXPLD 2 | Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 |
| SVHC: | Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate) |
| PBT: | Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité |
| PBT/vPvB: | Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation |
| vPvB: | Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation |

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés